

à Monsieur **Marc FESNEAU**,  
ministre de l'Agriculture et de la Souveraineté alimentaire  
Hôtel de Villeroy  
78 rue de Varenne  
75349 Paris SP 07

Le 22 avril 2024  
Jour de la Terre.

**Objet :** Si l'État a officiellement reconnu en 2021 les vers de terre comme l'un des piliers de notre souveraineté alimentaire, il doit désormais les intégrer dans nos lois et règlements, parce que ces animaux n'ont aucune existence juridique. Autrement dit, on peut légalement vider un sol cultivé de ses vers de terre !

Monsieur le ministre,

Il y a des vers de terre, des vers aquatiques, des vers marins, des vers allergiques à la terre et qui vivent sur le sol, il y a même des vers de glaciers ! Finalement, les Annélides ont colonisé tous les milieux, sauf les airs...

Et si ceux qui vivent dans les glaces d'Alaska sont encore dans l'œil du cyclone, ceux qui logent dans nos sols agricoles sont au cœur de la tempête. Plus de la moitié de ces sols sont dégradés à des degrés divers, et leur altération prend sa source dans la dégradation de l'habitat des vers de terre. Une dégradation qui entraîne l'érosion des sols vers les cours d'eau : un cercle vicieux. Nos aliments provenant de là où ils habitent, les préserver, c'est donc protéger notre alimentation et ceux qui la produisent.

### **Quelques chiffres sur leur impact économique**

Si les vers de terre étaient un pays, ils seraient le premier producteur européen de céréales selon une étude publiée le 26/09/2023 dans la revue scientifique *Nature*<sup>i</sup>. Une étude qui suggère qu'ils contribuent pour 6,45% de la production mondiale de grains (blé, maïs, orge...), soit environ 128 millions de tonnes. Valeur marchande de leur travail sur les marchés internationaux : 28 milliards d'euros. En 2023, la France a produit moitié moins<sup>ii</sup> de grains que les vers de terre !

En 2008, une expertise commanditée par le gouvernement irlandais avait estimé à 700 millions leur apport à la richesse nationale ; et à un milliard en incluant leur travail de labourage.

### **Peut-on faire sans les vers de terre ?**

Oui, la chimie de synthèse peut compenser leur absence, et le monde microbien prendre le relais ; une tâche qu'il réalise déjà en très grande partie tout au long de l'année. Cependant, l'absence de galeries, permettant à l'eau et à l'air de s'y infiltrer, imperméabilise les sols. L'érosion s'en nourrit déjà, et quand ils sont incapables d'absorber les pluies, l'eau les asphyxie, ruisselle et les emporte. Nous perdrons aussi tous les effets bénéfiques des espèces laboureuses qui brassent en permanence les différentes couches des sols et participent ainsi à les renouveler, les rajeunir.

Le sol qui nourrit est un écosystème à part entière, et l'amputer de sa clef de voûte conduirait inévitablement à son effondrement ferme et définitif à l'échelle humaine. Et pas seulement, l'onde de choc toucherait aussi les espèces se nourrissant de vers de terre ainsi que celles se nourrissant de celles qui s'en nourrissent ! Et sans oublier celles inféodées aux vers de terre comme les blaireaux.

### **L'État encense les vers de terre, mais...**

Le 27/11/2014, le ministre de l'Agriculture les remerciait : « Merci à mon camarade le ver de terre, l'un des plus grands marqueurs de la bonne santé des sols et de la biodiversité<sup>iii</sup>... » Le 28/08/2019, on lisait sur le site de votre ministère qu'ils sont l'architecte des sols fertiles ; le 14/12/2021, l'État reconnaissait officiellement leur rôle dans la fertilité des sols, mais aussi l'implication des pesticides dans leur effondrement. Ce jour-là, votre prédécesseur publiait au Journal Officiel<sup>iv</sup> :

« Les invertébrés des profondeurs, dont font partie les vers de terre, sont constitutifs du sol. Garants de sa bonne santé, leur rôle est considérable : ils assurent le cycle des nutriments, la transformation du carbone ou encore la régulation des ravageurs et des maladies. La monoculture, le labour profond et les produits phytosanitaires affectent aujourd'hui cet équilibre en appauvrissant les terres. » L'État reconnaissait enfin qu'ils sont constitutifs du sol. Et le ministre d'ajouter : « Plus l'abondance et la richesse lombriciennes sont élevées, meilleur est l'état biologique du milieu considéré. »

Un meilleur état biologique du sol signifie une meilleure résistance au réchauffement climatique, une meilleure rétention de l'eau, et moins d'engrais et de chimie de synthèse. Du gagnant-gagnant pour l'agriculture, l'écologie, l'économie, la souveraineté alimentaire et la planète.

### **3 ans plus tard, en 2024, qu'en est-il ?**

Les vers de terre brillent toujours par leur inexistence juridique. Ils ont même été oubliés dans le nouveau plan de sauvegarde de la biodiversité (SNB 2023/2030). Quant à la publication au J.O, elle ne vous engage en rien. Même lorsque la loi vise à protéger leur habitat, elle n'est pas appliquée. À l'instar de la loi n° 2021-1104 du 22/08/2021 qui définit l'artificialisation : « comme l'altération durable de tout ou partie des fonctions écologiques d'un sol, en particulier de ses fonctions biologiques, hydriques et climatiques, ainsi que de son potentiel agronomique par son occupation ou son usage. »

Combien de sols tombent sous le coup de cette loi, leur fonctionnement biologique étant durablement altéré ? Or, elle ne peut s'appliquer, puisque juridiquement les vers de terre n'existent pas... contrairement à une route, un parking ou une zone industrielle !

### **Le but n'est pas de les élever à notre rang**

Juste de les préserver et de mettre à la disposition de l'agriculteur des informations scientifiques, afin qu'il puisse toujours choisir le produit, l'outil ou la technique la moins délétère. Un exemple, un seul, pour illustrer mon propos. Autant l'agriculteur connaît l'impact des pesticides sur les pollinisateurs et les milieux aquatiques, car leur toxicité est évaluée en amont par les fabricants, autant on lui cache l'impact de ces produits sur ses vers de terre. Et pour une raison simple : en 2024, la toxicité des pesticides n'est toujours pas évaluée sur les vers de terre qui vivent dans les sols cultivés ; un vide juridique signalé à votre ministère dès 2013<sup>v</sup>.

Monsieur le ministre, plutôt que de sacrifier les vers de terre au nom d'une idéologie qui croît que les sols nourriciers sont éternels, abondants et renouvelables, faites que la France soit le flambeau de leur sauvegarde : légiférez la déclaration du 14/12/2021, car les nommer dans la loi, c'est déjà les faire exister.

Dans l'attente, je vous prie d'agréer, Monsieur le ministre, mes respectueuses salutations.

- i <https://doi.org/10.1038/s41467-023-41286-7>
- ii <https://fr.statista.com/statistiques/557855/production-cereales-par-type-france/>
- iii [Liberation.fr/france/2014/11/27/stephane-le-foll-fait-l-elogedes-vers-de-terre-camarades-a-qui-il-dit-merci\\_1151871/](https://liberation.fr/france/2014/11/27/stephane-le-foll-fait-l-elogedes-vers-de-terre-camarades-a-qui-il-dit-merci_1151871/)
- iv [https://www.legifrance.gouv.fr/download/pdf/questionEcrit?id=anq\\_20210050\\_0001\\_p000.pdf&size=1,4%20Mo&pathToFile=/ANQUE\\_SENQUE/ANQUE/20210050/0001/p000/anq\\_20210050\\_0001\\_p000/anq\\_20210050\\_0001\\_p000.pdf&title=Année%202021%20-%20N°%2050%20-%20Mardi%2014%20décembre%202021](https://www.legifrance.gouv.fr/download/pdf/questionEcrit?id=anq_20210050_0001_p000.pdf&size=1,4%20Mo&pathToFile=/ANQUE_SENQUE/ANQUE/20210050/0001/p000/anq_20210050_0001_p000/anq_20210050_0001_p000.pdf&title=Année%202021%20-%20N°%2050%20-%20Mardi%2014%20décembre%202021)
- v <https://doi.org/10.1007/s13593-013-0151-z>